

LE GENEVOIS

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

Ces remblais qui agacent et qui pourraient devenir dangereux



Aux Moulins, le remblai en activité sur la commune d'Arthaz, a créé un véritable trou dans la forêt. Le risque est réel pour les riverains de la Menoge. Un constat alarmant également : 70 % des zones humides du département, ont disparu sous les déblais du BTP. Le D/L/S/Pe

Ce n'est pas une nouveauté. À Arthaz, les dépôts de matériaux inertes se répartissent sur quatre sites majeurs.

Le dernier remblai en date, concerne celui "des Moulins", sur la Menoge à la demande de l'entreprise Barbaz (l'exploitant). Une autorisation accordée dès 2007 par la précédente municipalité.

Mais depuis, les choses ont évolué. Des démarches ont été entreprises pour arrêter les travaux pour non-confor-

mité ou autorisation invalide. Sans succès.

La DDEA (Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) s'est également rendue sur place et n'a rien constaté d'anormal. Un constat étayé par le rapport d'un bureau d'études géologiques qui estime que le projet est « tout à fait réaliste et adapté à la réalité du terrain ».

Mais le maire et des membres de différentes associations (la Frapna, l'association

AQV sur la qualité de vie, les Amis du site de Creuze) ne l'entendent pas de la même oreille.

« Cette décharge nous met en véritable danger avec des pentes avoisinant les 65 %. Ce terrain est situé dans un goulet de la Menoge. Il n'y a pas d'enrochement », rappelle Serge Laurençon des Amis de Creuze, un site en aval de la Menoge, habité par 20 personnes. « C'est une véritable mise en danger de la vie d'autrui. »

« Si ce remblai glisse, des barrages naturels se créeront, puis des retenues. Et si une crue arrive, une énorme vague de 2 à 6 mètres emporterait tout sur son passage », explique Éric Feraille de la Frapna.

Autres infractions constatées par rapport à la loi sur l'eau : une vie piscicole chamboulée et une bande d'accompagnement déboisée.

Les moyens d'actions sont faibles mais des précautions auraient pu être prises en

REPÈRES

UN PROBLÈME FINANCIER

■ Pour répondre à la prolifération des dépôts sauvages, les associations s'accordent à dire qu'il faudrait une répression à hauteur de l'enjeu financier. Les "fauteurs" se retrouvent parfois à payer des amendes ridicules en proportion de leurs gains. Mais c'est difficile de lutter quand un dépôt en zone sauvage coûte trois euros et six euros en zone légale, pour un m³.

DES SOLUTIONS INTERCOMMUNALES

■ Les associations ne sont pas contre les remblais mais il faudrait trouver des solutions pour une gestion intercommunale. D'ailleurs le sous-préfet de Saint-Julien a mis en place des commissions pour tenter de trouver des solutions.

amont (enrochement, études techniques précises et recommandations contre les infiltrations ou le ruissellement, surveillance dans le remblai...).

Face à cette situation, le maire Cyril Pellevat a décidé de prendre un arrêté de suspension de travaux pour faire bouger les choses du côté des services de l'État, notamment.

Le 27 octobre, une réunion se fera avec le sous-préfet pour discuter du dossier.

Sabine PELLISSON